

# TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage nécessaires à l'entretien des lignes électriques HTA 20.000 Volts vont être entrepris sur le territoire de votre commune, par l'entreprise prestataire d'Enedis :

**SOFOPA**

Les propriétaires concernés et la mairie seront prévenus précisément des dates de travaux qui auront lieu sur la période

du .....**03/06/2026**..... au ..... **03/12/2026**.....

Le responsable de ces travaux est M. :.....**EL IDRISSE**.....

joignable au numéro de téléphone suivant : .....**06 23 57 81 86**.....

Nous vous demandons de respecter les consignes de sécurité précisées par le responsable du chantier durant les travaux.

Merci

Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution de l'électricité. Dans le cadre de sa mission légale de service public, Enedis veille à assurer la sécurité et la fiabilité du système électrique.

Enedis fait réaliser à des entreprises d'élagage qualifiées des travaux d'entretien de la végétation sous et aux abords des lignes électriques aériennes de sorte à respecter les distances de sécurité prévues par l'Arrêté technique fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique du 17 mai 2001.